

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire ou spéciale qui sera tenue mardi, le 8 mai 2018 à 19 :30 heure, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande # 2018-04-0012 pour émettre un permis d'agrandissement (# 2018-04-0061) d'un bâtiment ayant :

- une marge avant secondaire à 3,34 mètres, alors qu'en vertu de l'article 27 du règlement de zonage numéro 185, les normes d'implantation d'un bâtiment principal des marges avant doivent être de 7 mètres.
- été agrandi une première fois en 2011, alors qu'en vertu de l'article 224 du règlement de zonage numéro 185, ne peut être agrandi qu'une seule fois.

Cette demande est localisée au 1670-1672, rue Principale, Saint-Michel.

N°(s) lot(s) : 5 364 462 cadastre du Québec

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 23^e jour du mois d'avril 2018.

Signé: (s) Caroline Provost
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)